

## RETOUR SUR L'OUVERTURE DE L'AGENCE POITIERS HOTEL DE VILLE

**Voici comment l'action des élus de la CGT,**  
associée à une majorité d'élus au CE et au CHSCT,  
**a fait évoluer ce projet au bénéfice de nos collègues.**

Mais que prévoyait le projet initial ?

L'agence Poitiers Hôtel de Ville s'inscrit dans le cadre du nouveau concept « Agence Agile » pensé par la Direction ; **la création de points de ventes avec un format dédié au conseil et à la conquête.**

**Pour Poitiers Hôtel de Ville, en voici la déclinaison concernant l'organisation du travail :**

- ouverture de l'agence **du lundi au samedi**, avec une fin de journée **au plus tard à 19h**,
- un effectif de 6 conseillers, organisés en deux équipes, + 1 DA,
- chaque équipe devra travailler **4 jours par semaine**, avec **une amplitude horaire de 36h20 par semaine**.
- Le **DA** travaillera sur 5 jours glissants et **assurera une rotation de ses jours de repos pour être présent avec les deux équipes.**

Quels impacts pour les salariés de ce futur point de vente ?

- 1) **Une diminution drastique, voire la suppression des RTT** une fois déduits les jours de fermeture collective...
- 2) **Des journées de travail à rallonge**, pouvant aller **jusqu'à 9h35 !** Et ça, c'est sans compter les heures sup'. Le week-end de 3 jours ne sera pas de trop pour compenser la fatigue accumulée lors de la semaine !
- 3) **Une pause déjeuner de 45 minutes**, autrement dit, une incitation à déjeuner sur place faute de temps...



**Si on peut se réjouir de l'ouverture d'un nouveau point de vente,**  
**on ne peut pas non plus accepter n'importe quoi !**

## Quelle a été notre action ?

Lors de la présentation de ce dossier, 2 visions se sont dégagées :

- ✓ Une majorité d'élus, **dont ceux de la CGT**, ont émis leurs objections sur ce projet et ont estimé nécessaire la réalisation d'une étude afin de mesurer les impacts d'une telle organisation du travail sur la santé physique et psychique de nos collègues.
- ✓ Une minorité (toujours les mêmes...) préférant faire confiance à la Direction...

## Pour quels résultats ?

Sous la pression, la Direction a donc accepté la mise en place d'un groupe de travail réunissant les Organisations Syndicales, la Direction et **les salariés de ce nouveau point de vente**, afin d'étudier et de proposer des modèles d'horaires et d'organisation satisfaisant.

**Au final, une solution bénéfique pour nos collègues a été trouvée :**

- une amplitude horaire **de 37h40 par semaine**, évitant ainsi la perte de RTT,
- une répartition du temps de travail sur **4,5 jours/semaine**, ramenant les journées de travail à 8h20,
- des journées **se terminant à 18h30** au lieu de 19h00,
- une pose méridienne plus confortable **de 1 heure**.

**Pour défendre vos intérêts,  
à qui faites-vous confiance ?**

**La CGT reste encore et toujours  
du côté des salarié-e-s.**

Contactez-nous par messagerie : [cgtcatp@orange.fr](mailto:cgtcatp@orange.fr)  
et retrouvez-nous également sur le blog : [www.cgtcatp.fr](http://www.cgtcatp.fr)  
Tél : 05.49.42.36.10 / 02.47.39.80.22